

## Économie sociale et mouvement vert : quel ancrage<sup>1</sup> ?

**RÉSUMÉ** • L'ancrage de l'économie sociale dans le mouvement écologiste suscite un véritable questionnement du point de vue théorique et du point de vue pratique. Ce questionnement tient autant à la nature hétérogène du mouvement écologiste qu'aux dimensions multiples de l'économie sociale. C'est pourquoi la réflexion doit reposer sur le double questionnement préalable des réalités du mouvement vert et des dimensions de l'économie sociale. Cet article s'attarde en premier lieu sur le mouvement écologiste en mettant en relief son hétérogénéité. Dans un deuxième temps, il présente une réflexion succincte sur l'économie sociale en explicitant ses dimensions théorique et pratique. Cette démarche permet ensuite de proposer quelques pistes pour penser non plus tant l'ancrage que les arri-mages théoriques et pratiques de l'économie sociale et du mouvement écologiste.

**ABSTRACT** • The grounding of the social economy within the context of the ecological movement elicits a wealth of questions, both from a theoretical point of view as well as from actors in the field. This questioning arises as much from the heterogeneous nature of the ecological movement as from the multiple dimensions of the social economy; any discussion of the issue must therefore seriously question both these dimensions. This article will at first examine the ecological movement, putting a particular emphasis on its heterogeneity. A succinct examination of the social economy follows, presenting its theoretical and its practical dimensions. These thoughts then serve as a springboard to propose further reflections, pertaining not so much to the anchoring of the social economy in the ecological movement as to theoretical and practical links between the two.

### CORINNE GENDRON

*Professeure  
Département d'organisation et  
gestion des ressources humaines  
et chercheure principale à la  
Chaire Économie et Humanisme  
de l'École des sciences  
de la gestion de l'Université  
du Québec à Montréal  
corinne.gendron@uqam.ca*

**RESUMEN** • El anclaje de la economía social en el movimiento ecologista suscita un verdadero cuestionamiento tanto desde el punto de vista teórico como entre los actores que operan en el terreno. Este cuestionamiento se debe tanto a la naturaleza heterogénea del movimiento ecologista como a las múltiples dimensiones de la economía social. Es por eso que la reflexión debe basarse sobre el doble cuestionamiento de las realidades del movimiento verde y de las dimensiones de la economía social. Este artículo trata en primer lugar sobre el movimiento ecologista poniendo de relieve su heterogeneidad. En segundo lugar, presenta una breve reflexión sobre la economía social, explicitando sus dimensiones teóricas y prácticas. Esta manera de proceder permite entonces al autor de proponer algunas pistas para pensar no tanto en el anclaje entre las prácticas de la economía social y el movimiento ecologista sino en sus convergencias.



## INTRODUCTION

Interroger l’ancrage de l’économie sociale dans les mouvements sociaux peut sembler naturel lorsqu’on garde le mouvement ouvrier à l’esprit. Comme le fait remarquer Boucher dans l’introduction de ce numéro, «l’émergence de l’économie sociale est étroitement liée à la naissance du mouvement ouvrier». L’ancrage de l’économie sociale dans le mouvement écologiste est beaucoup moins évident. Nous tenterons de montrer dans ce texte qu’il suscite en fait un véritable questionnement tant du point de vue théorique que du point de vue pratique. Ce questionnement tient autant à la nature hétérogène du mouvement écologiste qu’aux dimensions multiples de l’économie sociale. Si le mouvement ouvrier pouvait être analysé en fonction d’une division de classe et d’une idéologie propre, il n’en va pas de même du mouvement écologiste, dont les assises sociales sont diverses et les idéologies sous-jacentes parfois contradictoires. Mettre en doute l’ancrage de l’économie sociale dans le mouvement vert suppose en premier lieu une reconnaissance du caractère multiforme de ce dernier, au point de rendre problématique l’assimilation des actions écologistes à **un mouvement vert**. En outre, l’ancrage de l’économie sociale dans un tel mouvement, aussi hétérogène soit-il, nécessite de clarifier à quelle économie sociale on réfère, l’expression étant polysémique et sa définition âprement débattue entre les acteurs sociaux<sup>2</sup>.

C’est pourquoi notre réflexion doit reposer sur le double questionnement préalable des réalités du mouvement vert et des dimensions de l’économie sociale. Nous nous attardons donc en premier lieu sur le mouvement écologiste en mettant en relief son hétérogénéité. Dans un deuxième temps, nous présentons une réflexion succincte sur l’économie sociale, en explicitant ses dimensions théorique et pratique. Cette démarche nous permet en conclusion de proposer quelques pistes pour penser non plus tant l’ancrage que les arrimages théoriques et pratiques de l’économie sociale et du mouvement écologiste, sans prétendre toutefois clore un débat qui ne fait que s’amorcer<sup>3</sup>.

## LE MOUVEMENT ÉCOLOGISTE

À partir des années 1960, le mouvement écologiste a contribué avec d'autres au renouvellement de l'analyse sociétale en termes d'acteurs plutôt que de structures. Souvent considéré comme le prototype des nouveaux mouvements sociaux, le mouvement vert était l'un des rares à pouvoir se qualifier pour prendre la relève du mouvement ouvrier dans la lutte pour le contrôle de l'historicité et rassembler, tel un mouvement parapluie, l'ensemble des forces contestataires (Touraine, 1981 ; Lipietz, 1993). Plusieurs analystes de l'école des nouveaux mouvements sociaux expliquent d'ailleurs la montée du mouvement écologiste par le recul de la classe ouvrière<sup>4</sup>.

À travers ces analyses, l'école des nouveaux mouvements sociaux a apporté un éclairage indubitable à la montée du mouvement vert. Toutefois, la problématisation générale qu'elle en propose ne permet guère de penser l'hétérogénéité du mouvement environnemental, dont on peut se demander s'il correspond véritablement à « un mouvement cohérent » (Yearley, 1994, p. 158). C'est une question que soulève Melucci lorsqu'il reconnaît que le mouvement écologiste recouvre des mobilisations, des idéologies et des paradigmes si différents qu'il peut paraître vain de chercher à les intégrer dans un seul et même phénomène (Melucci, 1983, p. 28). Selon lui, le mouvement écologiste est plus vulnérable à l'éclatement ou encore à la récupération par le marché et la culture de masse, car il est lié à un enjeu ou à un objectif plutôt qu'à une condition et à une logique identitaire, comme c'est le cas pour les autres mouvements sociaux (Melucci, 1983, p. 28).

De façon générale, la littérature sur les nouveaux mouvements sociaux insiste davantage sur la portion progressiste du mouvement environnemental. En revanche, un argumentaire écologiste plus individualiste et moins réformateur, tel que NYMBY (*not in my backyard*), sera théorisé plus aisément à travers les catégories analytiques de la mobilisation des ressources. Le mouvement écologiste comporte néanmoins à la fois l'une et l'autre tendance. Et il s'incarne dans des positions très différenciées sur le système économique et politique ; à tel point que les arguments en faveur de la protection de l'environnement peuvent reposer sur des valeurs philosophiques antinomiques allant des plus conservatrices aux plus progressistes.

Il ne faudrait donc pas se surprendre de retrouver une constellation de positions écologistes, dont certaines sont plus proches de thèmes traditionnels de droite, d'autres de gauche. Des classifications idéologiques des groupes écologistes ont déjà été faites, et on peut déplorer que certaines d'entre elles aient été trop partisans (en qualifiant de « pseudo » les groupes d'une autre famille que celle de l'auteur de la classification). Néanmoins, on peut conclure, comme Alfred Grosser l'a fait, que le mouvement écologiste est « multi-forme », c'est-à-dire qu'il défend tantôt des thèmes chers à la gauche

traditionnelle (lutte anti-nucléaire, critique du capitalisme sauvage par exemple), tantôt des thèmes chers aux conservateurs [la sagesse de la nature, la vie rurale, les communautés naturelles par exemple]. La question n'est donc plus : est-ce un mouvement de gauche ou de droite ? Elle devient plutôt : en quoi est-ce un mouvement de gauche, en quoi est-ce un mouvement conservateur ? (Mercier, 1997, p. 23)

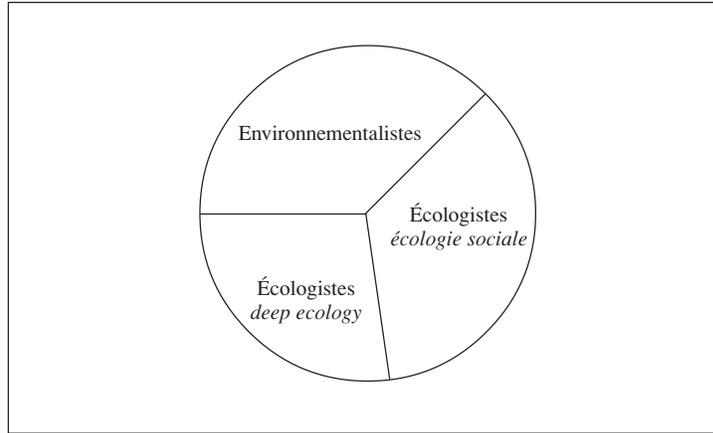
De façon très schématique, le premier clivage reconnu par la littérature sur le mouvement écologiste distingue les « environnementalistes des écologistes<sup>5</sup> » (Vaillancourt, 1981 ; Perron, Vaillancourt et Durand, 1999 ; Mercier, 1997).

L'écologiste paraît méfiant à l'égard de la science et de la technologie puisqu'il est inquiet des risques technologiques et qu'il affiche une faible confiance dans la capacité de la science et de la technologie de résoudre les problèmes environnementaux. [...] L'écologiste type est d'accord avec l'idée d'accepter les sacrifices économiques qui pourraient découler d'une plus grande prise en charge des problèmes environnementaux. Il accepte à la fois l'idée d'une baisse du niveau de vie et l'instauration de taxes sur l'énergie. [...] [Les écologistes] sont plus jeunes [que les environnementalistes] et plusieurs d'entre eux sont actifs dans des groupes verts situés à Montréal. [...] Les écologistes semblent alors demeurer davantage en marge des phénomènes d'institutionnalisation [politique et économique], assurant autrement la fonction de contestation propre au mouvement vert québécois (Perron, Vaillancourt et Durand, 1999, p. 536, 542-543)<sup>6</sup>.

Le premier critère sur lequel repose la distinction entre l'écologiste et l'environnementaliste est celui du rapport aux institutions sociales telles que le marché, l'État et la science. D'après Vaillancourt, les **environnementalistes** s'inquiètent de la dégradation écologique et insistent sur la nécessité d'y remédier, mais sans remettre en cause le modèle dominant. Ils s'accordent généralement pour dire qu'il existe des solutions techniques et technologiques aux problèmes écologiques. Greenpeace serait un bon exemple de ce type de mouvement.

Les **écologistes** sont plus radicaux à l'égard des institutions sociales dominantes, puisqu'ils mettent en cause le modèle productiviste, la croissance économique de même que les inégalités sociales (Perron, Vaillancourt et Durand, 1999, p. 527). Mercier souligne deux tendances chez les écologistes : l'écologie sociale et l'écologie profonde. L'écologie sociale, incarnée notamment par Murray Boockchin et des groupes comme Les Amis de la Terre qui s'en inspirent, est une pensée profondément humaniste qui met l'accent sur les conséquences des dynamiques de domination (Mercier, 1997, p. 21). L'écologie profonde (*deep ecology*) s'attaque principalement à la domination de l'homme sur la nature et cherche à réformer l'anthropocentrisme sous-jacent à l'ensemble des institutions sociales. D'inspiration heideggerienne, ce dernier courant se veut fondamentalement radical, mais il s'associe aux factions les plus conservatrices de l'échiquier politique<sup>7</sup> (Mercier, 1997, p. 22)<sup>8</sup>.

## Cartographie du mouvement vert



On aurait donc tort de juxtaposer la classification écologiste /environnementaliste à celle de conservateur /progressiste, puisque même s'ils sont peu présents au Québec, certains courants écologistes de la *deep ecology* incarnent bel et bien les positions les plus conservatrices et parfois même réactionnaires du mouvement social environnemental.

En ce qui concerne la culture écologiste, Sklair rappelle qu'il n'y a pas d'idéologie environnementale unique. Il distingue trois teintes de vert que nous traduisons par claire, pâle et foncée (*dry, shallow et deep*; Sklair, 1994, p. 217). La catégorie vert clair croit au potentiel de réforme du marché et à celui d'une autorégulation bénigne. La catégorie vert pâle critique le statu quo et met l'accent sur les réformes basées sur la vérification et la consommation environnementale. Enfin, la catégorie vert foncé rejette le consumérisme et le projet du capitalisme global.

D'après O'Riordan, la plupart des gens d'affaires concernés par l'environnement appartiennent à la catégorie vert clair (O'Riordan, 1981<sup>9</sup>), alors que le courant dominant de l'économie de l'environnement se rattache à la catégorie vert pâle (Sklair, 1994, p. 218). Seule l'idéologie vert foncé à laquelle on peut associer le courant de l'économie écologique met véritablement au défi la culture consumériste capitaliste<sup>10</sup>. En effet, les versions claire et pâle de l'écologisme constituent des systèmes idéologiques qui ne sont pas incompatibles avec la culture consumériste, ce qui peut expliquer la coopération de plus en plus fréquente entre les entreprises transnationales et les organisations environnementales de même que les alliances stratégiques entre la classe capitaliste transnationale et l'élite environnementale (Sklair, 1994, p. 219)<sup>11</sup>. Selon Sklair,

les portions les plus critiques du système environnemental sont même en voie de marginalisation et seuls subsisteront les éléments susceptibles d'être intégrés à la culture consumériste.

*Those cultural practices that cannot be incorporated into the culture-ideology of consumerism (that is, commercialized) become oppositional counter-hegemonic forces, to be rendered safe by marginalization, and if that fails, destroyed physically. Ordinary so-called "counter-culture" are regularly incorporated and commercialized and pose no threat; indeed, through the process of differentiation (both real and illusory variety and choice) they are a source of great strength to the global capitalist system. [...] As I shall argue below, there is growing evidence that central parts of the "green movement" are in the process of being incorporated, and those that refuse incorporation are being marginalized. The Green Consumer Guide has replaced Small is Beautiful! (Sklair, 1994, p. 207)*

Dans le but d'analyser les interactions susceptibles d'exister entre les acteurs du mouvement vert et les autres acteurs sociaux, Sklair s'appuie sur la segmentation environnementale proposée par Milbraith (Milbraith, 1984, cité par Sklair, 1994, p. 215). À partir de trois éléments de classification, ce dernier distingue huit groupes au sein de la population et conclut que l'arrière-garde environnementale est constituée de beaucoup de gens influents, alors que l'avant-garde compte une large proportion de tous les groupes, sauf de gens d'affaires.

#### Segmentation environnementale de la population selon Milbraith

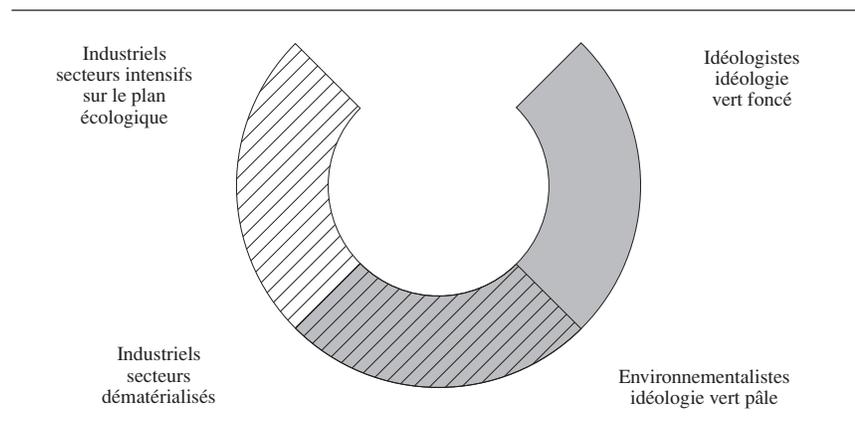
Perception de la problématique environnementale*	% de la population	Segment
Petit, technologie, pas de limites	20	Arrière-garde
Petit, technologie, limites	10	Establishment
Petit, changements, pas de limites	10	Petit establishment
Petit, changements, limites	18	Indécis milieu
Grand, technologie, pas de limites	5	Establishment conservationniste
Grand, technologie, limites	7	Conservationnistes
Grand, changements, pas de limites	6	Jeunes sympathisants écologistes
Grand, changements, limites	24	Avant-garde

\* Les trois critères utilisés sont les suivants : 1) le problème environnemental est petit ou grand ; 2) il peut être résolu par la technologie ou nécessiter des changements plus structurels (sociaux) ; 3) il existe ou non des limites à la croissance.

Les réflexions qui précèdent ne visent pas à conclure qu'il n'existe pas d'opposition entre la classe capitaliste et la classe écologiste. Elles visent plutôt à montrer que cette opposition est plus complexe qu'on ne la présente généralement et qu'elle met en contradiction l'élite économique, et même une fraction de l'élite économique, avec non pas l'ensemble du mouvement écologiste, mais bien une

fraction particulière de celui-ci. Par ailleurs, les protestations qui ciblent directement la classe économique correspondent souvent à des coalitions de groupes aux objectifs divers, rendant explicite l'idée de réseau de mouvements chère à Melucci (Melucci, 1978). Bref, il existe bel et bien une polarisation entre les écologistes et les capitalistes, comme le montrent les travaux de Perron et Vaillancourt (Perron et Vaillancourt, 2000)<sup>12</sup>, mais celle-ci ne se traduit pas par une opposition nette et binaire. Ainsi, la reconnaissance du problème environnemental est de plus en plus répandue chez l'élite économique, et il existe même un certain consensus sur de grands enjeux tels que la diminution de la couche d'ozone et l'effet de serre<sup>13</sup> (Gendron, 2001). Les divergences apparaissent surtout par rapport aux causes déterminées, aux mesures à mettre en œuvre et à leurs qualités redistributives (Perron et Vaillancourt, 2000 ; Gendron, 2001).

### Potentiel d'alliance entre le mouvement vert et les industriels



Plutôt que de s'en tenir à une opposition simpliste entre les écologistes et l'élite économique, les recherches tendent de plus en plus à expliciter les configurations sociales complexes qui sont propres au champ de l'environnement (Eder, 1993). Comme le fait remarquer Eder, l'environnement n'est plus la chasse gardée des écologistes ; il est devenu un enjeu sur lequel l'ensemble des acteurs sociaux prennent position (Eder, 1993, p. 11). L'environnement est devenu un champ au sens tourainien du terme, c'est-à-dire qu'il constitue désormais un enjeu non idéologique au sujet duquel se prononcent des acteurs dont l'un est en position dominante, mais doit néanmoins faire certains compromis avec ses adversaires (Touraine, 1978 ; Melucci, 1983 ; Eder, 1993). La transition de l'élite économique de l'idéologie vert clair vers l'idéologie vert pâle, de même que son adhésion au principe du développement durable, témoigne, selon nous, d'un compromis en émergence au sein de la société postindustrielle (Gendron, 2001).

C'est autour de ce projet, encore très indéfini et non exempt de contradictions (Daly 1990), ou de cette vision globale de société, venue remplacer l'ancienne conception du progrès, que devraient s'articuler les nouvelles formes institutionnelles garantes de la modernisation écologique de l'économie.

L'idéal du « progrès » [technologique, économique, militaire, social et culturel] qui sous-tendait et stimulait puissamment l'optimisme du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles s'est dissipé. Le concept de limites de la croissance se réfère avant tout à des problèmes physiques tels que les atteintes à l'environnement, les changements climatiques ou la surpopulation; mais ses implications sont fondamentalement politiques et sociales (Offe, 1997, p. 202).

Considérant ce qui précède, on peut supposer qu'il existe un potentiel de compromis entre la classe capitaliste et la classe écologiste à travers l'alliance de certaines de leurs fractions. Toutefois, même s'il permet une certaine accalmie sociale, ce compromis ne garantira pas nécessairement une véritable résolution de la problématique environnementale dont la matérialité risquera de rouvrir les ententes provisoires plus rapidement que les tensions sociales non résolues. À travers les deux pôles de **la pollution par la pauvreté**, d'une part, et **le sur (ou le mal) développement**, d'autre part, la problématique environnementale expose durablement les contradictions de la logique interne des sociétés industrielles (Sklair, 1994, p. 220). La mondialisation du modèle de développement occidental inhérent à l'idéologie consumériste apparaît en effet totalement insoutenable sur le plan écologique. Comme le fait remarquer Deléage :

À supposer que l'on souhaite assurer aux 5,3 milliards d'humains de 1993 le revenu du « modèle des modèles », celui de la middle class américaine, – « Notre niveau de vie n'est pas négociable » affirme G. Bush à la conférence de Rio –, il faudrait multiplier le flux des ressources consommées par la machine économique par un facteur de 10 environ. Afin d'assurer ce rattrapage pour les 10 milliards, au minimum, qui peupleront à coup sûr la planète au milieu du prochain siècle, il faudrait multiplier le flux des ressources par un facteur 20 ! Autant dire que les contraintes écologiques qui s'annoncent déjà à l'échelle planétaire exploseraient alors en catastrophe (Deléage, 1993, p. 11).

Dans la mesure où il serait écologiquement impensable d'atteindre et de perpétuer dans le Sud les niveaux et le type de consommation du Nord, le concept de développement durable peut être interprété comme une tentative de défendre une certaine idée du développement contre les critiques écologistes les plus radicales (Sklair, 1994, p. 220). Par ailleurs, l'évolution du vert clair au vert pâle qu'exprime le recours au concept de développement durable témoigne du fait que le message écologiste est entendu par les capitalistes et que des efforts sont consentis pour tenter de résoudre la contradiction écologie-capitalisme<sup>14</sup>. Comme l'explique Sklair, les capitalistes n'ont en effet pas d'autres

options que de croire et d'agir comme si cette contradiction pouvait effectivement être résolue, moyennant une combinaison de moyens économique-technologiques et idéologiques (Sklair, 1994, p. 221).

En conclusion, on peut affirmer que le champ de l'environnement n'est plus marqué par deux acteurs principaux, l'élite économique, d'une part, et le mouvement écologiste, d'autre part, mais bien par des fractions de mouvements dont certaines sont plus susceptibles que d'autres de consentir à des compromis. On peut fort bien imaginer une alliance entre un groupe écologiste conservationniste et un dirigeant d'entreprise issu d'un secteur économique peu intensif sur le plan écologique (Gendron, 2001).

Ces quelques réflexions sur le mouvement écologiste et son hétérogénéité étant faites, nous allons tenter de voir quel ancrage peut y avoir l'économie sociale. Mais pour ce faire, il paraît nécessaire de traiter d'abord de sa définition, car le sens et la portée de l'économie sociale sont loin de faire consensus.

## **L'ÉCONOMIE SOCIALE : ENTRE L'ORGANISATION ET LE MOUVEMENT**

D'origine séculaire – Charles Dunoyer utilisait déjà l'expression en 1830 dans son traité de l'économie sociale –, l'expression économie sociale a été interprétée de bien des manières au cours de l'histoire et elle demeure aujourd'hui polysémique. En France, on fait aujourd'hui une nette distinction entre économie sociale et économie solidaire : la première renvoie aux coopératives, associations et mutuelles, bref à ses formes les plus institutionnalisées ; l'économie solidaire, pour sa part, renvoie à des initiatives plus récentes d'organisation locale et communautaire. Au Québec, cette classification est difficilement transposable, puisque l'économie sociale vise à la fois le secteur plus institutionnalisé (parfois appelée l'ancienne économie sociale), mais aussi l'économie sociale émergente, appelée également nouvelle économie sociale, qui se rapproche de l'économie solidaire française. Enfin, il existe au Québec certaines tensions entre le secteur de l'économie sociale et le secteur communautaire. Leur assimilation est décriée par ceux qui craignent que l'économie sociale ne soit instrumentalisée par un État soucieux de se délester de ses charges sociales. Il n'en reste pas moins qu'à l'instar de l'expérience française de multiples initiatives à la frontière de l'économique et du social ont vu le jour au cours des dernières années et se sont réclamées à juste titre de la grande famille de l'économie sociale.

Ainsi, la perspective québécoise envisage l'économie sociale comme un concept vaste qui inclut les expériences récentes de l'économie solidaire plutôt qu'il ne s'y oppose. Transposé en Afrique ou en Amérique latine, le concept d'économie sociale doit trouver encore d'autres articulations avec l'économie informelle, les traditions et les nouvelles solidarités collectives.

### Définitions et terminologies québécoises et françaises

	Québec	France
<b>Définitions</b>	<b>Économie sociale</b>	<b>Économie sociale et solidaire</b>
Pratiques institutionnalisées : coopératives, associations et mutuelles	Ancienne économie sociale	Économie sociale
Pratiques émergentes : associations et pratiques axées sur les valeurs	Nouvelle économie sociale	Économie solidaire

Ces disparités ne doivent cependant pas nous confiner à des comparaisons dichotomiques, car l'essor de l'économie sociale dans ses multiples formes est porteur d'une transformation du rapport à l'économie que contenaient en germe les toutes premières thèses de l'économie politique. Comme l'expliquent Lévesque et Mendell (1999), l'économie sociale renvoie à une série de réalités à la fois empiriques et normatives que l'on peut synthétiser en quatre points. En premier lieu, l'économie sociale désigne une approche théorique séculaire, qui pense l'économie comme enchâssée dans le social plutôt que comme autonome. Cette manière de penser l'articulation entre l'économique et le social n'est pas nouvelle, même si elle a été marginalisée par les courants théoriques dominants de l'économie.

En deuxième lieu, sur le plan théorique, l'économie sociale désigne toute une série de travaux qui constituent un nouveau champ de recherche. Celui-ci s'inspire notamment des approches hétérodoxes dont nous venons de faire état, mais tente aussi de comprendre et d'interpréter les pratiques économiques en émergence. En témoignent au Québec et au Canada les travaux du Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES) et ceux de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC). Il en est de même des travaux du CRIDA en France. Le tableau qui suit propose une synthèse des définitions de l'économie sociale que ces travaux suggèrent.

En troisième lieu, de manière plus concrète, l'économie sociale désigne des pratiques économiques spécifiques, que celles-ci soient menées par des organismes répondant à certaines caractéristiques ou qu'elles répondent elles-mêmes à une éthique particulière. C'est dans cet esprit que s'inscrivent plusieurs définitions de l'économie sociale, dont celle du Chantier de l'économie sociale.

En quatrième et dernier lieu, l'économie sociale est envisagée comme un élément central d'un nouveau modèle de développement où se recomposent les rapports entre État, secteur privé et société civile à la faveur de modes de régulation inédits. Les pratiques de l'économie sociale et solidaire correspondent alors à un projet alternatif de développement où sont redéfinis les rapports

### Les définitions théoriques de l'économie sociale

L'économie sociale comme ensemble d'organisations particulières (Desroche)	L'économie sociale comme combinaison d'un regroupement de personnes, d'une entreprise et de règles (Vienney)	L'économie solidaire comme service de proximité et dynamique sociale (Laville)	L'économie sociale comme économie et organisations particulières (Defourny)
<p>Organisations reconnues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coopératives,</li> <li>• mutuelles,</li> <li>• associations.</li> </ul> <p>Candidates potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• entreprise à participation ouvrière, en partenariat avec la municipalité,</li> <li>• entreprise publique avec autonomie de gestion,</li> <li>• entreprise privée avec partenariat syndical.</li> </ul> <p>Cette définition est axée sur le statut juridique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupement de personnes fondé sur l'égalité.</li> <li>• Rappports membre-entreprise fondés sur l'activité de l'entreprise.</li> <li>• Rappports entreprise-membre fondés sur la distribution.</li> <li>• L'organisation est un bien durablement collectif.</li> </ul> <p>Cette définition privilégie la coopérative (plutôt que l'association) et le marchand (plutôt que le don et la réciprocité).</p>	<p>Construction conjointe de l'offre par les professionnels et les usagers.</p> <p>Hybridation entre l'économie marchande, non marchande et non monétaire (don et réciprocité).</p> <p>Élément d'un nouveau modèle de développement fondé sur les trois pôles de l'État, de l'entreprise et de la société civile.</p>	<p>L'économie considérée dans sa dimension sociale, c'est-à-dire par rapport à sa capacité d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des populations.</p> <p>L'entreprise d'économie sociale respecte les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalité de services aux membres ou à la collectivité,</li> <li>• Autonomie de gestion,</li> <li>• Processus de décision démocratique,</li> <li>• Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus,</li> <li>• Participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective.</li> </ul>

L'économie sociale  
selon le Chantier de l'économie sociale du Québec (CES, 2001)

*Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants :*

- *l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier ;*
- *elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État ;*
- *elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs ;*
- *elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus ;*
- *elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.*

entre l'économique et le social. Cette quatrième perspective articule en quelque sorte les trois autres autour d'une redéfinition de l'économie par des acteurs sociaux qui cherchent à l'investir et à l'instrumentaliser. Cette perspective interprète l'économie sociale dans le cadre du processus de production de la société et la perçoit comme un mouvement social porteur d'un nouveau projet de société. Mais si elle doit être reconnue comme mouvement, l'économie sociale se démarque indubitablement des mouvements sociaux antérieurs par ses modalités d'action. Nous avançons l'idée qu'elle correspond en fait à une troisième génération de mouvements sociaux qui, non contents de s'insérer dans les processus politiques institutionnels, puis de les transformer, s'approprient un champ qui leur était autrefois étranger, l'économie, pour l'instrumentaliser et le redéfinir en fonction de leurs valeurs, de leur éthique et de leurs objectifs de transformation sociale.

Ainsi, des initiatives, telles que le commerce équitable, la finance solidaire, les investissements éthiques et plus largement l'économie sociale, annoncent une nouvelle génération de mouvements sociaux, que nous convenons d'appeler les **mouvements sociaux économiques**. Le commerce équitable, par exemple, préside à une redéfinition fondamentale de l'acte économique qu'il investit d'un contenu sociopolitique. Non seulement ce mouvement reconnaît la dimension inégale de l'échange aux échelles micro- et macroéconomiques, non seulement il doute de la thèse de l'utilité marginale et de la théorie des avantages comparatifs, mais il propose en plus d'intégrer à l'échange une signification sociale et une dimension éducative. Sur le plan théorique, le mouvement du commerce équitable se pose en renouvellement paradigmatique fondamental de l'acte

économique. Sur le plan empirique, ce mouvement instrumentalise l'économie à des fins politiques et sociales. Le cas de la finance solidaire est porteur des mêmes ruptures. Les monnaies alternatives dites « fondantes », dont la valeur diminue avec le temps, remettent en question le principe même de l'intérêt en soulignant ses implications en termes d'équité sociale (Kennedy, 1996). Les projets de monnaies complémentaires globales, telles que TERRA, mettent en doute les fondements mêmes du système financier actuel et proposent de mettre le mécanisme de la monnaie au service d'une fin non économique telle que l'environnement (Lietaer, 2001). Bref, le commerce équitable et la finance solidaire témoignent de l'incursion des mouvements sociaux dans la sphère autrefois réservée de l'économie, et pourraient la transformer durablement comme ils l'ont fait avec le champ politique institutionnel (Eder, 1993).

Envisager l'économie sociale comme nouvelle modalité de l'action sociale, plutôt que comme secteur d'activité ou ensemble d'organisations, permet de penser de façon novatrice son articulation avec les mouvements sociaux, tout spécialement le mouvement écologiste. De prime abord, il faut toutefois reconnaître qu'un ancrage de l'économie sociale dans le mouvement vert n'est pas évident, et qu'il vaut peut-être mieux parler d'arrimages susceptibles ou non de prendre la forme d'un ancrage. Comme en fait foi la réflexion en cours dans le Chantier développement durable de l'ARUC – Économie sociale, ces arrimages tant théoriques que pratiques sont aujourd'hui à l'ordre du jour. Nous proposons dans la dernière section de ce texte quelques pistes pour penser l'articulation économie sociale et mouvement écologiste en nous inspirant des propos qui précèdent de même que des réflexions en cours au Chantier développement durable.

## **L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LE MOUVEMENT ÉCOLOGISTE : QUELS ARRIMAGES ?**

Réfléchir à l'ancrage de l'économie sociale dans le mouvement vert nécessitait de revenir sur le contenu, la portée et les facettes de l'un comme de l'autre. Cet exercice nous a permis de prendre acte du caractère hétérogène du mouvement vert, mais aussi des différentes dimensions de l'économie sociale. S'il nous faut comprendre leurs arrimages, il est nécessaire de déterminer lesquels de ces éléments et dimensions peuvent être mis en rapport de façon pertinente. D'une part, le mouvement vert comporte à la fois des fractions progressistes et des fractions conservatrices, mais la question de l'environnement se pose désormais comme un élément de l'historicité, c'est-à-dire comme un enjeu universel pour l'ensemble des acteurs sociaux. De son côté, l'économie sociale peut être comprise comme une certaine vision de l'économie, peut définir des acteurs particuliers de la sphère socioéconomique ou correspondre à une nouvelle modalité de l'action sociale porteuse d'un projet politique. Les arrimages entre

le mouvement écologiste et l'économie sociale dépendent évidemment de ceux des composantes que l'on a choisi de mettre en rapport. Cet article n'est pas le lieu d'un examen exhaustif permettant d'en explorer toutes les possibilités matricielles. C'est pourquoi nous nous contentons ici de quelques pistes, forcément incomplètes, mais visant à susciter la réflexion et le débat.

Le premier arrimage potentiel repose sur la composante de **mouvement social** des écologistes comme de l'économie sociale. Comme on l'a vu dans ce qui précède, cette composante n'est pas toujours automatique dans l'un et l'autre champ, mais à travers leur dimension de mouvement social, écologistes et acteurs de l'économie sociale peuvent se rejoindre pour contester le modèle dominant et proposer un modèle alternatif. L'intérêt de leur conjonction pour penser cette alternative se situe à plusieurs niveaux. Tout d'abord, les problèmes environnementaux agissent comme révélateurs d'une économie déconnectée des réalités écologiques, et donc humaines. Les analyses auxquelles ils donnent lieu, notamment à travers le courant de la sociologique économique de l'environnement, renforcent l'idée que l'économie est socialement construite, ou, pour reprendre l'un des principes sous-jacents au mouvement de l'économie sociale, que « toute économie est sociale ». Cette perspective met en lumière les mécanismes d'externalisation des coûts environnementaux qui permettent de justifier économiquement des activités dont la plus-value n'est en fait que le résultat d'un calcul tronqué, par lequel des acteurs sociaux supportent les coûts d'une activité dont d'autres acteurs récoltent les bénéfices.

D'autre part, le mouvement écologiste met de l'avant le projet d'un développement durable, qui vise non seulement à restreindre les impacts écologiques des activités économiques, mais à repenser le développement dans le cadre d'un paradigme sociétal en rupture avec le modèle consumériste fordiste. Le projet du développement durable est alors en lien avec le mouvement de l'économie sociale, lui aussi porteur d'une autre vision du développement, comme l'illustrent les travaux de la Deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité (2001). Les activités, les pratiques et les acteurs de l'économie sociale dépassent en effet la dimension palliative à laquelle certains cherchent à les confiner, même si celle-ci peut paraître nécessaire dans le contexte du recul de l'État-providence.

De son côté, dans sa forme progressiste et sous l'égide du développement durable, le mouvement écologiste a rapidement intégré les préoccupations relatives au développement, que ce soit à l'échelle internationale à travers de multiples travaux ou même à l'échelle locale comme en témoignent des initiatives telles que la Région laboratoire du développement durable. Cette composante sociale du développement durable correspond à une interface privilégiée avec les préoccupations de l'économie sociale, en même temps que le lien entre pauvreté et dégradation environnementale vient leur donner une nouvelle perspective.

Par ailleurs, il faut souligner que les craintes de « récupération », même si elles se manifestent différemment dans l'un et l'autre mouvement, sont bien présentes ; les écologistes tout comme les acteurs de l'économie sociale sont très critiques envers l'institutionnalisation de certains principes qu'ils ont mis de l'avant, et qui sont parfois réinterprétés ou détournés de leur sens.

Sur un autre terrain, entre un mouvement écologiste contestataire et une exhortation au développement durable, c'est une **dimension pratique et opératoire** que l'économie sociale a su fournir au mouvement vert<sup>15</sup>. Si elle continue à se nourrir de ses dimensions contestataires, l'économie sociale fournit aux acteurs de l'environnement un moyen d'action où peuvent être expérimentées de nouvelles manières de faire, en marge des pratiques traditionnelles et pourtant terreau des pratiques de demain. Le second arrimage se situe donc à une échelle de terrain, entre les mains des acteurs au cœur des innovations sociales, éventuellement porteuses des compromis sociaux à venir.

Cet arrimage est nettement visible dans des initiatives telles que les ressourceries qui combinent objectifs environnementaux et préoccupations de l'économie sociale. Il est aussi au cœur de certains nouveaux mouvements socioéconomiques porteurs des enjeux environnementaux tels que le commerce équitable, l'agriculture soutenue par la communauté ou l'activisme d'actionnaires. Enfin, il apparaît de plus en plus incontournable aux acteurs de l'économie sociale traditionnels que dans sa loi constitutive, le FondAction ait une disponibilité particulière non seulement à l'égard des entreprises de l'économie sociale, mais aussi de celles ayant une préoccupation environnementale.

Ce sont là quelques pistes pour penser des arrimages théoriques et pratiques entre le mouvement écologiste et l'économie sociale. Ces quelques réflexions ne suffisent certainement pas à élucider totalement la question de leur ancrage, ni même de leur arrimage, mais elles permettent de voir que celui-ci est en pleine construction, alors que l'un et l'autre mouvement cherche à trouver une alternative à un modèle de développement.

## Notes

1. Les recherches sur lesquelles se base cet article ont été réalisées grâce au concours des organismes suivants : CRSH, FCAR, Fondation Desjardins, CRSH-INÉ. Nous tenons à les remercier. Nous remercions également les évaluateurs anonymes de la revue dont les commentaires nous ont permis d'améliorer sensiblement les premières versions de cet article.
2. Au Québec, on se souviendra des divergences d'interprétations existant entre le gouvernement, d'une part, et les acteurs de l'économie sociale, notamment du Chantier de l'économie sociale, d'autre part.
3. Pour appuyer ce point, signalons simplement que le Chantier développement durable et économie sociale de l'ARUC réfléchit présentement aux arrimages existant entre le développement durable et l'économie sociale, d'une part, et entre les acteurs des deux champs d'autre part. Voir C. GENDRON, 2002.
4. La diminution de la base électorale des partis de gauche aurait incité les sociaux-démocrates à augmenter leurs appuis auprès d'autres classes, tout spécialement la classe moyenne. Cette tactique n'a pas toujours été aisée dans la mesure où la classe des travailleurs n'a jamais constitué un élément particulièrement actif des nouveaux mouvements sociaux (BUTTEL et TAYLOR, 1994, p. 231 ; OFFE,

1985). Enfin, déçue par les canaux politiques traditionnels, la nouvelle classe se serait tournée vers les nouveaux mouvements sociaux comme une alternative à la dynamique de partis et à la politique parlementaire (BUTTEL et TAYLOR, 1994, p. 231).

5. Sur la suggestion de Perron, Vaillancourt et Durand, nous exceptons ici le courant conservationniste : « [...] la première typologie des associations écologistes qu'a proposée VAILLANCOURT (1981) exposait les trois types les plus près de la définition de mouvement social, à savoir les "conservationnistes", les "environnementalistes" et les "écologistes" (VAILLANCOURT, 1985). Toutefois, les études qualitatives menées sur la base de cette typologie [...] utilisent plutôt deux types : les environnementalistes et les écologistes. Ce choix ne veut pas dire que les idées conservationnistes de protection d'espaces naturels n'existent plus, mais plutôt que les groupes conservationnistes se sont de plus en plus rapprochés des environnementalistes au point où la distinction est parfois difficile à établir dans certains pays » (PERRON, VAILLANCOURT et DURAND, 1999, p. 526-527).
6. Dans cette étude, les auteurs dégagent une typologie triple où les environnementalistes se voient divisés en deux groupes sur la base de leur perception de la société Hydro-Québec : les écologistes, les environnementalistes nationalistes et les environnementalistes de marché.
7. Pour une revue non critique de la pensée écologiste profonde, on peut consulter Catherine LARRÈRE, 1997.
8. Mercier note également des différences entre les écologismes nationaux. Selon lui, les verts allemands se prémunissent des tendances conservatrices, les Français s'inquiètent de l'étatisme, les Américains adoptent une attitude légaliste tandis que les Canadiens s'en remettent davantage à la haute fonction publique (MERCIER, 1997, p. 39).
9. Voir aussi T. O'RIORDAN, 1991, cité par SKLAIR, 1994.
10. Pour une discussion sur les courants en économie de l'environnement, voir C. GENDRON (2002). « Économie de l'environnement, économie écologique et sociologie économique de l'environnement : la nécessaire prise en compte des dimensions socialement construites du système économique et de la crise écologique », *EUROPAEA*, VIII-1, 2 : numéro monographique sur « Sciences sociales et environnement, entre théorie et pratique », sous la direction de Laura Draetta et Franco Lai.
11. On trouvera une bonne illustration de l'argumentaire justifiant de telles alliances dans Paul GRISS, 1996.
12. Dans une étude portant sur la problématique des gaz à effet de serre, ces auteurs montrent que les plus vives contradictions sur les attitudes opposent précisément les leaders verts et les représentants d'entreprises (PERRON et VAILLANCOURT, 2000, p. 14).
13. À ce sujet, on peut remarquer que les changements climatiques opposent des fractions d'industriels de façon plus radicale que les industriels et les écologistes. Exxon se distingue par exemple des autres grandes pétrolières en niant publiquement le phénomène du réchauffement climatique alors que l'élite issue du secteur des assurances est hautement interpellée par ce phénomène écologique.
14. Ajoutons que cette tentative est facilitée par la très large acception de l'expression « développement durable » dont les définitions vont d'une croissance économique durable à une croissance zéro. Voir à ce sujet Corinne GENDRON et Jean-Pierre REVERÉT, 2000.
15. Gabrielle PELLETIER, août 2001.

## BIBLIOGRAPHIE

- BEAUCHEMIN, J. (1997). « Les formes de l'État et la production de l'éthique sociale dans la perspective de la sociologie politique », *Politique et Sociétés*, vol. 16, n° 2, p. 67-89.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1991). « La "théorie" de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17, p. 15-51.
- BOYER, Robert et Yves SAILLARD (dir.) (1995). *Théorie de la régulation. L'État des savoirs*, Paris, La Découverte, 568 p.
- BUTTEL, Frederick et Peter TAYLOR (1994). « Environmental Sociology and Global Environmental Change. A Critical Assessment », in Michael REDCLIF et Ted BENTON (dir.), *Social Theory and the Global Environment*, London, Routledge, p. 228-255.

- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2001). *De nouveau, nous osons... Document de positionnement stratégique*, Québec, Le Chantier.
- CHESNAIS, François (1994). *La mondialisation du capital*, Paris, Éditions Syros, coll. Alternatives économiques, série Essais.
- DALY, Herman E. (1990). « Toward Some Operational Principles of Sustainable Development », *Ecological Economics*, n° 2, p. 1-6.
- DELÉAGE, Jean-Paul (1993). « L'Écologie, humanisme de notre temps », *Écologie politique*, n° 5, hiver, p. 1-14.
- DE SOUSA SANTOS, Boaventura (2001). « La globalisation contre-hégémonique et la réinvention de l'émancipation sociale », in Daniel MERCURE (dir.), *Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Bruxelles, De Boeck Université, 335 p.
- DESROCHE, Henri (1976). *Le projet coopératif*, Paris, Éditions Ouvrières, 461 p.
- Deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, Québec, octobre 2001.
- DIOURY, Mohamed (2001). *Mondialisation et perspectives de libération humaine en Afrique noire*, conférence prononcée le 22 février 2001, à l'Université Laval, à Québec.
- EDER, Klaus (1993). *The Institutionalization of Social Movement. Towards a New Theoretical Problematic in Social-Movement Analysis ?*, Florence, European University Institute, 22 p.
- FAVREAU, Louis et René LACHAPPELLE (2001). *Résister et construire. Une autre mondialisation*, Groupe d'économie solidaire du Québec, Deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, Québec, 14 p.
- GENDRON, Corinne (mars 2001). *Éthique et développement économique : le discours des dirigeants sur l'environnement*, Montréal, Université du Québec à Montréal, CRISES, Cahier du CRISES, collection « Thèses et mémoires », vol. 1, n° 3, 481 p.
- GENDRON, Corinne (2002). *Développement durable et économie sociale : convergences et articulations*, Montréal, CAP-DD, ARUC-ES, 37 p.
- GENDRON, Corinne et Jean-Pierre REVERËT (2000). « Le développement durable », *Économies et sociétés*, collection « F – Développement, croissance et progrès », n° 9, septembre, p. 111-124.
- GRANOVETTER, Mark (1985). « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, n° 3, novembre, p. 481-510.
- GRANOVETTER, Mark (1994). « Les institutions économiques comme constructions sociales : un cadre d'analyse », in André ORLÉAN et Michel AGLIETTA (dir.), *Analyse économique des conventions*, Paris, Presses universitaires de France, p. 79-94.
- GRISS, Paul (1996). « Les ONGE et l'entreprise : un partenariat nécessaire », *Écodécision*, n° 22, automne, p. 41-43.
- KENNEDY, Margrit I. (1996). *Libérer l'argent de l'inflation et des taux d'intérêts*, Genève, Vivez Soleil, 155 p.
- LARRÈRE, Catherine (1997). *Les philosophies de l'environnement*, Paris, Presses universitaires de France, 124 p.
- LÉVESQUE, Benoît et M. MENDELL (1999). *L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, CRISES, Cahiers du CRISES, n° 9908, 31 p.

- LÉVESQUE, Benoît (1999). *Le développement local et l'économie sociale : deux éléments devenus incontournables du nouvel environnement*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, CRISES, Cahiers du CRISES, n° 9905.
- LIETAER, Bernard (2001). *The Future of Money : Creating New Wealth, Work and a Wiser World*, London, Century.
- LIPIETZ, Alain (1989). *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, 155 p.
- LIPIETZ, Alain (1993). *Vert espérance*. Paris, La Découverte, 147 p.
- MELUCCI, Alberto (1978). « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux », *Sociologie et Sociétés*, vol. X, n° 2, octobre, p. 37-53.
- MELUCCI, Alberto (1983). « Mouvements sociaux, mouvements post-politiques », *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 10-50, p. 13-30.
- MELUCCI, Alberto (1991). « Qu'y a-t-il de nouveau dans les "Nouveaux mouvements sociaux" ? », in A. SALES et L. MAHEU (dir.), *La recomposition du politique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal ; Paris, L'Harmattan, p. 129-162.
- MELUCCI, Alberto (1997). « Identité et changement : le défi planétaire de l'action collective », in J.L. Klein et al. (dir.), *Au-delà du néolibéralisme, quel rôle pour les mouvements sociaux ?*, Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 9-20.
- MELUCCI, Alberto (1978). « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux », *Sociologie et Sociétés*, vol. X, n° 2, octobre, p. 37-53.
- MERCIER, Jean (1997). « Quelques éléments de la pensée institutionnelle du mouvement écologiste », in Paul PAINCHAUD (dir.), *Le partage des responsabilités publiques en environnement*, Sainte-Foy, Québec, Éditions La Liberté / IISSEN, p. 17-42
- MICHALET, C.-A. (1985). *Le capitalisme mondial*, Paris, Presses universitaires de France, 233 p.
- MILBRAITH, L. (1984). *Environmentalists : Vanguard for a New Society*, Albany, N.Y., State University of New York Press.
- MOREAU, Antoine et al. (2001). *L'économie sociale et solidaire en Europe et dans les Amériques, définitions et indicateurs sociaux et économiques*, Montréal, Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire..
- O'RIORDAN, T. (1981). *Environmentalism*, London, Pion, 373 p.
- O'RIORDAN, T. (1991). « The New Environmentalism and Sustainable Development », *Science of the Total Environment*, n° 108, p. 5-15.
- OFFE, Claus (1985). « New Social Movements : Challenging the Boundaries of Institutional Politics », *Social Research*, vol. 52, n° 4, hiver, p. 817-868.
- OFFE, Claus (1997). *Les démocraties modernes à l'épreuve*, Paris, L'Harmattan, 350 p.
- PELLETIER, Gabrielle (2001). *Assemblée générale de l'ARUC*, Montréal, août.
- PERRET, B. et G. ROUSTANG (1993). *L'économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, Seuil, 275 p.
- PERRON, Bertrand et Jean-Guy VAILLANCOURT (2000). *Concertation à l'intérieur du processus national sur les changements climatiques ? Comparaison des valeurs et des attitudes de représentants de diverses organisations*, communication présentée au Congrès de l'Association internationale des sociologues de langue française à Québec, en juillet 2000, 16 p.
- PERRON, Bertrand, Jean-Guy VAILLANCOURT et Claire DURAND (1999). « Les leaders de groupes verts et leur rapport aux institutions », *Recherches sociographiques*, vol. XL, n° 3, p. 521-549.

- PETRELLA, Ricardo (1989). « La mondialisation de la technologie et de l'économie », *Futuribles*, septembre, p. 3-25.
- POLANYI, Karl (1983). *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 419 p.
- ROCHER, Guy (2001). « La mondialisation : un phénomène pluriel », in Daniel MERCURE (dir.), *Une société-monde ? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval ; Bruxelles, De Boeck Université, p. 17-31.
- SKLAIR, Leslie (1994). « Global Sociology and Global Environmental Change », in Michael REDCLIF et Ted BENTON (dir.), *Social Theory and the Global Environment*, London, Routledge, p. 205-227.
- TOURAINÉ, Alain (1969). *La société postindustrielle. Naissance d'une société*, Paris, Denoël, 315 p.
- TOURAINÉ, Alain (1973). *Production de la société*, Paris, Seuil, 477 p.
- TOURAINÉ, Alain (1978). *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 309 p.
- TOURAINÉ, Alain (1981). « Réactions antinucléaires ou mouvement antinucléaire », *Sociologie et Sociétés*, vol. XIII, n° 1, avril, p. 117-129.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy (1981). « Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservationnisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme », *Sociologie et Sociétés*, vol. XIII, n° 1, avril, p. 81-98.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy (1985). « Le mouvement vert québécois entre l'écologie et l'écologisme », *Possibles*, vol. 9, n° 3, p. 35-46.
- VIENNEY, Claude (1994). *L'économie sociale*, Paris, La Découverte, 126 p.
- YEARLEY, Steven (1994). « Social Movements and Environmental Change », in Michael REDCLIF et Ted BENTON (dir.), *Social Theory and the Global Environment*, London, Routledge, p. 150-168.